

# Potentiel de croissance des actions; sécurité d'un CPG

CPG Croissance BMO<sup>MD</sup>



Janvier 2011 - Série 45

<b>Durée</b>	4 ans
<b>Placement minimal</b>	1000 \$
<b>Taux de rendement maximal pour la durée</b>	20,00 % (5,00 % annuellement*)

Protection complète du capital

## Aperçu

Ce CPG à moyen terme est une façon de participer à la croissance de titres de sociétés canadiennes, sans risquer de perdre votre capital initial. Il offre un potentiel de rendement lié à celui d'un groupe de 15 grandes sociétés canadiennes.

## Portefeuille de référence

### Entreprise

Banque Royale du Canada (RY)

Société Financière Manuvie (MFC)

Banque Scotia (BNS)

Banque Toronto-Dominion (TD)

Banque Canadienne Impériale de Commerce (CM)

Thomson Reuters (TRI)

Financière Sun Life Inc. (SLF)

Manitoba Telecom Inc. (MBT)

Brookfield Asset Management Inc., catégorie A (BAM.A)

TransCanada Corp. (TRP)

Corporation financière Power (PWF)

Enbridge Inc. (ENB)

Banque Nationale du Canada (NA)

Teck Resources Ltd., catégorie B (TCK.B)

CI Financial Corp. (CIX)

## Ce CPG vous convient-il?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- ✓ souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à moyen terme;
- ✓ désirez que votre capital soit protégé;
- ✓ acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier d'un placement qui offre le potentiel de rendement supérieur lié aux marchés;
- ✓ n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

## Principaux avantages

Ce CPG est une excellente façon de tirer parti du rendement d'un portefeuille composé des titres de 15 grandes sociétés canadiennes, sans risquer de perdre votre capital initial.

- ✓ Protection du capital – Votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG
- ✓ Potentiel de rendements supérieurs liés à la performance d'un portefeuille composé d'actions canadiennes
- ✓ CPG conçu en partenariat avec BMO Marchés des capitaux<sup>MD</sup>, chef de file dans la création de solutions de placement novatrices
- ✓ Garanti par la Banque de Montréal
- ✓ Admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite applicable

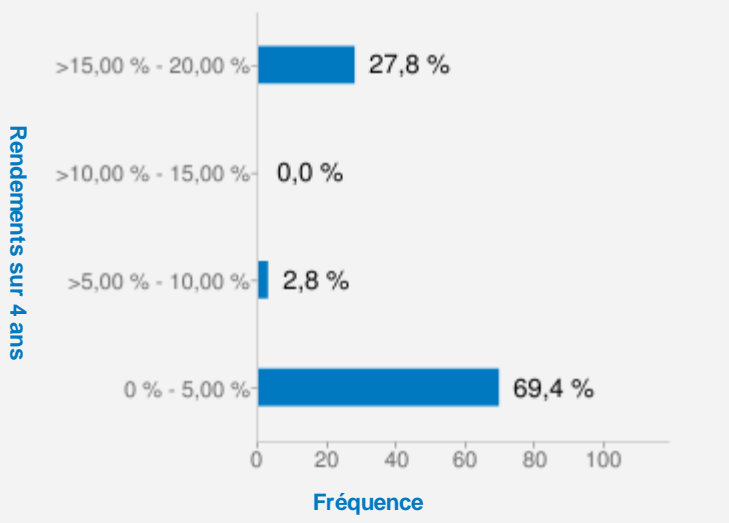
# Potentiel de croissance des actions; sécurité d'un CPG

CPG Croissance BMO<sup>MD</sup>

## Résultats hypothétiques

Ce graphique illustre des rendements hypothétiques du CPG Croissance BMO. L'axe vertical représente des fourchettes de rendements hypothétiques du CPG sur 4 ans exprimés sous forme de pourcentages, et l'axe horizontal représente la fréquence à laquelle (ou le nombre de fois que) le CPG aurait, de façon hypothétique, généré un rendement dans une fourchette donnée. Les calculs supposent que le portefeuille de référence est le même que celui de la série actuellement offerte; que le taux de rendement maximal pour la durée utilisée pour calculer les rendements est le même que celui de la série actuellement offerte; que les CPG sont émis mensuellement durant la période indiquée; que la date d'émission correspond au dernier jour ouvrable du mois d'émission; et que la date de calcul de chacune des séries correspond à la quatrième date anniversaire de l'émission. *Veillez noter que le rendement antérieur des marchés n'est pas indicatif de leur rendement futur.*

CPG émis entre décembre 2003 et novembre 2006 et venant à échéance entre décembre 2007 et novembre 2010



## Pour communiquer avec nous

Passez à votre succursale de **BMO Banque de Montréal<sup>MD</sup>** pour parler à un professionnel en placement

Consultez notre site Web au [bmo.com/cpgprogressif](http://bmo.com/cpgprogressif)

Appelez le Centre contact clientèle de **BMO Banque de Montréal**, au 1-877-225-5266

Le CPG Croissance BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Le montant en capital d'un CPG Croissance BMO est garanti et remboursable à l'échéance, mais rien ne garantit que le CPG produira un rendement lié à la performance des titres sous-jacents. Le taux de rendement payable pour la durée, le cas échéant, correspond au rendement du portefeuille de référence et ne peut être inférieur à zéro ni supérieur au taux de rendement maximal pour la durée. Le rendement du portefeuille de référence, le cas échéant, est déterminé sans égard aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres et représente la moyenne simple des variations en pourcentage de la valeur de chaque titre du portefeuille de référence pendant la durée du CPG. Le taux de rendement pour la durée n'est pas un taux de rendement annuel, mais le taux de rendement établi sur la durée entière du CPG. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer un titre sous-jacent ou en déterminer la valeur estimative, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG Croissance BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal. Vous ne pouvez pas inclure le CPG Croissance BMO dans votre REER si l'échéance du CPG est postérieure à la date limite de conversion de votre REER en FERR.

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

\* Non composé.

**BMO**  **Banque de Montréal**  
Ça a du sens. Profitez<sup>®</sup>